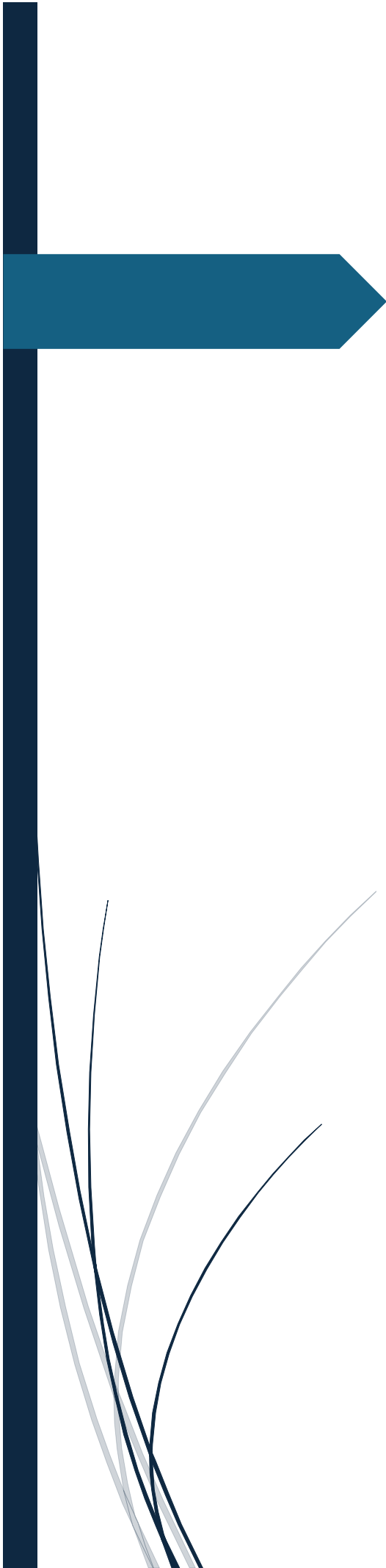




Rapport Pilier III annuel 2025

VFS Finance France

Exercice clos le 31 décembre 2025

Attestation concernant la publication des informations requises au titre du Pilier III

J'atteste qu'à ma connaissance les informations communiquées dans le présent document au titre du Pilier III sont conformes à la partie 8 du règlement CRR (UE) n° 575/2013, tel qu'amendé par le règlement (UE) 2019/876, et qu'elles ont été établies conformément aux politiques formelles, procédures, systèmes et contrôles internes convenus au niveau de l'organe de direction de VFS Finance France.

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, je confirme que les informations communiquées au 31 décembre 2025 ont été soumises à un niveau de vérification interne cohérent avec celui appliqué aux autres informations réglementaires, financières et prudentielles publiées par l'établissement.

Cette attestation est établie dans le cadre de la publication annuelle des informations prudentielles requises au titre du Pilier III de VFS Finance France pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fait à Saint Priest, le 29/07/2026

Yani Penet

Directeur Général
VFS Finance France



Table des matières

1. Objet du rapport	3
2. Cadre réglementaire applicable	3
3. Présentation de VFS Finance France	3
4. Gouvernance et dispositif de gestion des risques	4
5. Profil de risques	4
5.1 Risque de crédit	4
5.2 Risque de concentration	4
5.3 Risque opérationnel.....	4
5.4 Risque de liquidité	4
5.5 Risque de taux d'intérêt	5
5.6 Risques ESG et climatiques.....	5
6. Fonds propres et exigences prudentielles	6
7. Méthodologie de calcul des risques	7
8. Politique de publication et contrôle de l'information.....	7

1. Objet du rapport

Le présent rapport constitue le projet de publication annuelle au titre du Pilier III de VFS Finance France pour l'exercice 2025. Il vise à présenter, sous une forme synthétique et exploitable, les informations prudentielles attendues concernant le profil de risque, la gouvernance, les fonds propres, les exigences réglementaires et les principaux indicateurs de l'établissement.

Ce document a été préparé sur la base des informations disponibles dans les documents internes 2025 de VFS Finance France et doit être complété puis validé avant toute publication externe, notamment par l'insertion des montants réglementaires finaux issus des reportings COREP et des tableaux applicables.

2. Cadre réglementaire applicable

VFS Finance France est une société de financement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. À ce titre, elle est soumise aux exigences prudentielles applicables aux établissements relevant du règlement européen n° 575/2013, notamment sa huitième partie relative aux obligations de publication prudentielle.

Pour les établissements de petite taille et non complexes non cotés, les publications annuelles doivent notamment couvrir les indicateurs clés prévus par l'article 447 du CRR, présentés sous forme tabulaire. Ces indicateurs incluent notamment la composition des fonds propres, les ratios de fonds propres fondés sur le risque, le montant total d'exposition au risque, les exigences additionnelles le cas échéant, ainsi que l'exigence globale de fonds propres applicable.

3. Présentation de VFS Finance France

VFS Finance France exerce principalement des activités de crédit-bail portant sur l'acquisition de matériels distribués par le groupe Volvo en France auprès d'une clientèle d'entreprises. L'établissement exerce également des activités de financement des stocks de matériels détenus par les distributeurs et partenaires du groupe Volvo en France, d'affacturage au profit exclusif du groupe Volvo, ainsi qu'une activité de crédit classique dans la limite statutaire applicable.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de VFS Finance France est en croissance par rapport à 2024. L'encours de crédit-bail s'établit à environ 464 millions d'euros, complété par environ 180 millions d'euros au titre de l'activité crédit réseau et environ 20 millions d'euros au titre du crédit classique. Le capital social a été porté à 98 164 340 euros à la suite d'une augmentation de capital réalisée en décembre 2025.

4. Gouvernance et dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gouvernance de VFS Finance France repose sur l'organe exécutif, le Conseil de Surveillance, le Comité de Direction et les comités spécialisés, notamment ceux dédiés à la surveillance des risques. Ces instances assurent le suivi des risques significatifs, l'adéquation des fonds propres, la maîtrise du dispositif de contrôle interne et le pilotage des plans d'actions correctives.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier, mesurer, agréger, surveiller et maîtriser les risques auxquels l'établissement est exposé. Il s'appuie notamment sur les politiques internes, les contrôles permanents, les contrôles périodiques, le suivi des incidents opérationnels, les reportings prudentiels et les travaux d'évaluation de l'adéquation du capital interne.

5. Profil de risques

5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit constitue l'un des principaux risques de VFS Finance France. Il résulte de l'exposition de l'établissement à ses contreparties dans le cadre des opérations de crédit-bail, de financement de stocks, d'affacturage et de crédit classique. Le portefeuille sain progresse en 2025, tandis que les encours sous surveillance, douteux et douteux compromis demeurent suivis dans un contexte économique marqué par des tensions de trésorerie chez certains clients et par une hausse des défaillances au niveau national.

5.2 Risque de concentration

Le risque de concentration est suivi par secteur d'activité, par contrepartie et par zone géographique. L'activité reste principalement concentrée sur les secteurs du transport, de la construction et des travaux publics, de la location et du commerce. La répartition géographique des encours reflète les principaux bassins économiques français et ne met pas en évidence de concentration géographique excessive.

5.3 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est encadré par un dispositif de déclaration, d'analyse et de suivi des incidents. Les incidents sont suivis par nature, niveau d'impact et plan d'action associé. Aucun incident opérationnel significatif n'a été identifié comme dépassant le seuil interne de déclaration significative applicable en 2025.

5.4 Risque de liquidité

Le dispositif de gestion du risque de liquidité s'appuie principalement sur le pilotage de la position bancaire, le suivi du matching de liquidité et le coefficient de liquidité. VFS

Finance France accède aux lignes de financement disponibles auprès d'AB Volvo Treasury et dispose d'une facilité de trésorerie sécurisée destinée à renforcer sa capacité à faire face à une crise de liquidité.

5.5 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi prudentiel spécifique, notamment au regard des exigences relatives au risque de taux du portefeuille bancaire. VFS Finance France applique une approche proportionnée à son statut et à son profil de risque, avec un suivi des écarts de taux et de leurs impacts potentiels sur la rentabilité et la solvabilité.

5.6 Risques ESG et climatiques

VFS Finance France poursuit le renforcement de son dispositif d'identification et de suivi des risques ESG et climatiques. Les travaux 2025 portent notamment sur la cartographie du portefeuille, l'analyse du risque de transition, l'évaluation du risque physique, le suivi des émissions associées au portefeuille et l'intégration progressive de ces éléments dans les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques.

6. Fonds propres et exigences prudentielles

Au 1er janvier 2025, l'exigence globale de fonds propres applicable à VFS Finance France s'établit à 12,75 %, incluant notamment le coussin de conservation des fonds propres et le coussin contracyclique. Au 31 décembre 2025, cette exigence globale demeurerait applicable. Une augmentation de capital de 20 millions d'euros a été réalisée en décembre 2025 afin d'accompagner le développement de l'activité et de répondre aux exigences réglementaires en matière de solvabilité et de concentration.

Fonds propres	78 026,84	61 401,55	64 623,40	66 632,57
En K€	31.12.2025	30.09.2025	30.06.2025	31.03.2025
Créances sur la clientèle de détail	176 656	176 050	169 701	180 906
Créances sur les entreprises-Autres	118 382	82 897	122 005	102 654
Créances sur les entreprises-Financements spécialisés	125 230	111 990	106 322	116 432
Créances en défaut	88 603	95 436	87 054	87 342
Autres postes de bilan	10 088	11 729	6 687	4 733
Risque de crédit sur les Expositions au titre du bilan	518 960	478 101	491 769	492 067
Risque Opérationnel	18 219	18 219	18 219	18 219
Total des Expositions	537 179	496 320	509 988	510 286
Fonds Propres CET1	78 027	61 402	64 623	66 633
Fonds Propres Totaux (y.c T2)*	85 028	68 403	71 625	73 634
Ratio de solvabilité CET1 (CA3 ligne 010)	14,53%	12,37%	12,67%	13,06%
Ratio de solvabilité TOTAL (CA3 ligne 050)	15,83%	13,78%	14,04%	14,43%
Exigence Fonds Propres ACPR	12,75%	12,75%	12,75%	12,75%

Indicateur Pilier III	31/12/2025	Commentaire / source à compléter
Fonds propres CET1	78 026 839,79	Montant issu du COREP / état prudentiel final
Fonds propres Tier 1	78 026 839,79	Montant issu du COREP / état prudentiel final
Fonds propres totaux	85 028 433,92	Inclure la composition des fonds propres éligibles
Montant total d'exposition au risque	537 178 909,44	Exposition totale au risque conformément à l'article 92 du CRR
Ratio CET1	14,53%	Ratio calculé conformément à l'article 92 du CRR
Ratio Tier 1	14,53%	Ratio calculé conformément à l'article 92 du CRR
Ratio de solvabilité total	15,83%	Ratio de fonds propres total
Exigence globale de fonds propres	12,75 %	Exigence applicable au 31 décembre 2025
Coussin de conservation	2,50 %	Inclus dans l'exigence globale
Coussin contracyclique	1,00 %	Inclus dans l'exigence globale

7. Méthodologie de calcul des risques

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Les exigences relatives au risque opérationnel sont calculées selon la méthode applicable aux établissements de la catégorie de VFS Finance France. Les risques non couverts ou imparfaitement couverts par le Pilier I font l'objet d'une évaluation dans le cadre du processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital.

8. Politique de publication et contrôle de l'information

La publication Pilier III est préparée par la direction financière et les fonctions contributrices concernées, puis soumise au processus interne de revue et de validation. Les informations quantitatives doivent être rapprochées des reportings prudentiels transmis à l'ACPR et des comptes annuels audités. Les informations qualitatives doivent être cohérentes avec le rapport de contrôle interne, le rapport de gestion, les supports de gouvernance et les reportings réglementaires.